Véronique et Frédéric Perard

75, route de Romans

26750 Génissieux

Objet : Observations et soutien au projet de serres agricoles photovoltaïques commune de Génissieux

À la suite de la réunion publique du mercredi 30 septembre 2026 consacrée au projet d'implantation de serres agricoles photovoltaïques à l'entrée de notre commune, nous souhaitons vous faire part de nos observations et de nos interrogations quant au déroulement de cette rencontre.

**1. Une réunion publique qui n'a pas permis un véritable débat contradictoire**

Comme d'autres participants, nous sommes ressortis de cette réunion avec un certain sentiment d'amertume.

Force est de constater que ce type de réunion a mobilisé principalement les personnes opposées au projet. Rapportée aux quelques 2 000 habitants que compte notre commune, la participation observée ne saurait être considérée comme représentative de l'opinion de l'ensemble des Génissois.

L'installation récente du magasin « Au Panier des Collines », qui valorise les produits locaux, a été accueillie avec enthousiasme. Elle témoigne de l'intérêt porté par les habitants à une agriculture de proximité et à la valorisation des productions du territoire.

Monsieur Patel, agriculteur porteur du projet, ainsi que la représentante de la société Urbasolar, n'ont pas été en mesure de présenter leur projet dans des conditions satisfaisantes. Cette situation est regrettable, d'autant que les étapes prévues pour son déroulement ont été précisées dès l'ouverture de la réunion, et que les participants ne les ont absolument pas respectées (souvent à la limite de l'impolitesse).

**2. Les enjeux agricoles et climatiques : une réalité qui ne peut être ignorée**

Nous comprenons parfaitement les interrogations, voire les inquiétudes des riverains directement concernés par l'implantation de ces serres. Leur préoccupation concernant l'impact visuel du projet est légitime et mérite d'être entendue.

Toutefois, il nous semble réducteur de limiter le débat à la seule question paysagère, sans prendre suffisamment en considération les enjeux agricoles, climatiques et énergétiques auxquels nous sommes déjà confrontés.

Depuis 2019, notre territoire a connu des épisodes de grêle, de neige, une pandémie, des sécheresses de plus en plus précoces et des températures qui ne cessent d'augmenter. Les épisodes de chaleur extrême se multiplient et fragilisent nos productions agricoles.

Lorsque les températures dépassent les 40 °C à l'extérieur, les conditions de travail et de production deviennent particulièrement difficiles. En plein champ, les températures auxquelles sont exposées les cultures et les personnes peuvent être encore plus élevées. Les records de chaleur enregistrés dans notre région doivent nous conduire à réfléchir dès aujourd'hui aux moyens d'adapter notre agriculture aux conditions climatiques de demain.

Monsieur Patel, en sa qualité d'agriculteur, explique que la culture sous serre constitue pour lui une solution adaptée aux contraintes auxquelles il est confronté. Ce choix présente plusieurs intérêts

potentiels : une meilleure maîtrise des conditions de culture, de gestion de l'eau, une limitation des pertes par évaporation et la possibilité de produire sous le label biologique.

Enfin, il convient de ne pas négliger les conditions de travail des salariés agricoles. La maîtrise du climat sous serre peut contribuer à améliorer leur confort et leur sécurité.

**3. L'avenir d'un agriculteur est également en jeu**

Au cours de la réunion publique, Monsieur Patel a indiqué que, si ce projet n'aboutissait pas, il serait contraint de cesser son activité agricole et de licencier ses salariés.

Nous ne pouvons pas d'un côté, réclamer une agriculture locale, des produits de proximité et une meilleure autonomie alimentaire et, de l'autre, ignorer les difficultés concrètes rencontrées par ceux qui souhaitent continuer à produire.

**4. L'indépendance énergétique**

Dans ce projet la question agricole ne peut être dissociée de celle de notre approvisionnement énergétique.

Chacun souhaite aujourd'hui réduire notre dépendance aux énergies fossiles et renforcer notre autonomie énergétique.

Notre dépendance au pétrole et au gaz nous expose aux tensions géopolitiques et aux fluctuations des marchés internationaux.

Dans ce contexte, le développement du photovoltaïque constitue une piste intéressante pour diversifier notre production énergétique et réduire progressivement notre recours aux énergies fossiles et nucléaires.

À titre personnel, nous considérons cette solution comme pertinente, à condition que son implantation soit réfléchie et que ses conséquences soient correctement évaluées.

Nous pouvons également nous réjouir de la perspective de produire, sur le territoire de Génissieux, une quantité d'électricité correspondant à l'équivalent de la consommation annuelle de notre commune, si les estimations annoncées par le porteur du projet sont confirmées.

Bien entendu, la société Urbasolar poursuit un objectif économique et entend dégager des bénéfices. C'est la logique normale d'une entreprise privée. Cela ne suffit toutefois pas à disqualifier un projet, dès lors que celui-ci peut également répondre à des besoins agricoles et collectifs.

**5. L'intégration paysagère**

Nous avons entendu qualifier ces serres photovoltaïques de « verrues » dans le paysage. Cette appréciation relève d'une sensibilité personnelle, mais elle ne saurait, à elle seule, constituer un argument suffisant pour écarter le projet.

L'entrée de notre village accueille déjà des bâtiments à vocation industrielle ou économique dont l'esthétique n'est pas nécessairement remarquable. Pourtant, leur présence répond à des besoins liés à l'activité et au fonctionnement de notre territoire.

De même, les balises souples récemment installées peuvent être considérées comme peu « harmonieuses » dans le paysage, mais elles répondent à un impératif de sécurité routière.

À proximité du monument aux morts et de l'église (deux éléments importants de notre patrimoine communal) la présence de conteneurs à déchets peut également susciter des interrogations sur le plan esthétique. Elle répond néanmoins à une nécessité pratique.

Ces exemples montrent que l'aménagement d'un territoire implique parfois d'accepter des équipements dont l'apparence n'est pas idéale, dès lors que leur utilité collective est établie.

Cela ne signifie pas que l'intégration paysagère doive être négligée. Au contraire, elle doit faire partie intégrante de la réflexion, par des mesures adaptées permettant de limiter les nuisances visuelles et de préserver autant que possible la qualité du cadre de vie, d'où l'implantation d'une haie.

Préférerions-nous voir se développer des serres tunnels recouvertes de plastique, sans production photovoltaïque associée ?

Notons que les participants n'étaient pas opposés au projet sur le fond à condition que son implantation se fasse « chez le voisin » !

**6. Des aménagements nécessaires pour concilier le projet avec son environnement**

Notre soutien à ce projet ne signifie nullement que ses modalités de réalisation doivent être acceptées sans discussion ni adaptation. Au contraire, il nous semble indispensable que certaines précautions soient prises afin de limiter au maximum les éventuelles nuisances pour les riverains et les activités environnantes.

En premier lieu, l'implantation des serres devrait être étudiée de manière à respecter la distance la plus importante possible avec les habitations. Cette disposition permettrait de réduire les éventuelles nuisances et de favoriser une meilleure cohabitation entre l'exploitation agricole et le voisinage.

Par ailleurs, les préoccupations exprimées par l'apiculteur concernant les risques potentiels pour ses abeilles doivent être prises très au sérieux. Il en est de même pour les risques encourus par les oiseaux pouvant heurter les panneaux de verre sur leur passage.

Il nous paraît donc essentiel que ces demandes soient examinées avec attention, que les risques éventuels soient évalués objectivement et que des mesures adaptées soient définies si cela s'avère nécessaire.

De même, l'installation des onduleurs du côté nord des serres devrait être privilégiée, dans la mesure où la configuration technique le permet, afin d'éloigner ces équipements des habitations et de limiter les nuisances sonores susceptibles d'être générées par leur fonctionnement.

D'après l'orientation des habitations concernées, celles-ci se trouvent tournées de l'autre côté des serres. L'impact visuel direct pour ces logements apparaît donc limité, ce qui invite à relativiser certaines inquiétudes exprimées sur ce point.

Pour conclure, nous sommes conscients que ce projet soulève des interrogations légitimes et qu'il appartient aux autorités compétentes de se prononcer.

Cependant, nous regrettons que le débat public ait semblé se focaliser principalement sur les aspects négatifs du projet, sans permettre un examen suffisamment approfondi de ses avantages potentiels et des réponses qu'il pourrait apporter aux défis de demain.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.